



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 7242

Texte de la question

M Francois Rochebloine attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de loi portant reforme de certaines professions judiciaires et juridiques qui a ete depose sur le bureau de l'Assemblee nationale le 21 septembre dernier. Il lui demande de bien vouloir lui preciser s'il compte le mettre a l'ordre du jour des travaux parlementaires de la prochaine session de printemps.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi modifiant la loi no 71-1130 du 31 decembre 1971 portant reforme de certaines professions judiciaires et juridiques, qui contient notamment des dispositions tendant a autoriser la creation de cabinets secondaires d'avocats, devrait etre examine par le Parlement des les premiers jours de la prochaine session parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7242

Rubrique : Auxiliaires de justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3729